



SUIVI DE BIODIVERSITÉ

Aéroport de Rennes Bretagne



AERO BIODIVERSITE

NOVEMBRE 2025

Note concernant les annexes et la gestion des données :

Les annexes associées à ce rapport peuvent être fournies sur demande. Cette année, la gestion et la consolidation des données ont été rendues particulièrement complexes en raison de la cyberattaque ayant touché le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN). Il est donc possible que certaines informations présentent de légères imprécisions. Celles-ci seront corrigées et mises à jour dès que les services du MNHN auront pleinement rétabli leurs capacités opérationnelles.

Document réalisé par :

Florent BRUNEAU (FB), chargé d'études naturalistes et animateur en sciences participatives

Gwendaline LE HEN (GLH), chargée d'études naturalistes et animatrice en sciences participatives

Date de réalisation : Novembre 2025

Crédits photographiques :

Les photographies présentes dans ce rapport ont été prises majoritairement sur l'aéroport de Rennes Bretagne. Un astérisque ajouté dans la légende mentionne que la photographie n'a pas été prise sur la zone d'étude. Les auteurs sont mentionnés par leurs initiales. Si aucun auteur n'est indiqué, il s'agit d'une photo libre de droits.

Page de garde : Hélicoptère survolant les prairies de l'aéroport – FB, juin 2025

Partie 2 : Mélitée du plantain (*Melitaea cinxia*) – FB, mai 2025

Partie 3 : Fauche des abords de pistes – GLH, juin 2025

Partie 4 : Orchis brûlé (*Neotinea ustulata*) – FB, mai 2025

Partie 5 : Pipit farlouse (*Anthus pratensis*) – GLH, juin 2025

4^{ème} de couverture : Tarier pâtre (*Saxicola rubicola*) – GLH, juin 2025

Citation recommandée :

Aéro Biodiversité. 2025. Suivi de biodiversité. Aéroport de Rennes Bretagne (RNS).

1. SYNTHÈSE DU RAPPORT

1.1 Résumé exécutif

Cette quatrième année de prospection sur l'aéroport de Rennes Bretagne a permis de continuer le suivi de la biodiversité de la plateforme. Ce suivi a été réalisé grâce à l'étude de la flore présente et des habitats, ainsi que de la faune associée, notamment l'avifaune.

En 2025, l'accent a surtout été mis sur les papillons et les Orchidées grâce à la collaboration avec deux naturalistes de Bretagne Vivante et un bénévole de la Fédération France Orchidées. De plus, lors de la visite de juin, une botaniste du Conservatoire Botanique National de Brest a réalisé plusieurs relevés phytosociologiques sur la plateforme.

Les prospections réalisées par l'équipe d'Aéro Biodiversité vont se poursuivre en 2026. Elles auront pour but de compléter l'inventaire des espèces, de suivre l'évolution des habitats mais aussi des EEE en fonction de la gestion mise en place. Elles permettront également de continuer d'accompagner et d'intégrer les personnels volontaires aux visites de terrain et à la réalisation des protocoles.

1.2 Synthèse des résultats

L'aéroport de Rennes Bretagne est riche d'une diversité d'habitats prairiaux dont deux sont rares et patrimoniaux à l'échelle régionale : les prairies de fauches planiferaies subatlantiques et des landes Anglo-armoricaines situées en partie sud de la plateforme. La présence de ces habitats est directement liée, et favorisée par la gestion extensive des espaces. De plus, la présence de bosquets, de fourrés ainsi que de boisements autour de l'aéroport permet l'accueil d'une faune diversifiée. Ainsi, un total de 246 taxons tous groupes confondus ont pu être recensés en 2025.

Tableau 1 : Synthèse des résultats

Groupe		Nombre de taxons observés cette année	Nombre total de taxons observés depuis le début des relevés
Plantes		140	293
Oiseaux		48	72
Arthropodes		54	NA
Mammifères	Chiroptères	0	6
	Micromammifères	0	2
	Autres mammifères	3	6
Herpétofaune	Reptiles	1	3
	Amphibiens	0	2
Gastéropodes		0	7
Fonge		0	1
Total		246	392 (hors Arthropodes)

1.3 Problématiques et enjeux identifiés

Pour cette quatrième année de prospection sur l'aéroport de Rennes Bretagne, aucun nouvel enjeu n'a été défini. Les 6 enjeux déjà identifiés dans les rapports de 2022 et 2023 sont toujours d'actualité : avifaune, amphibiens, reptiles, lépidoptères, espèces exotiques envahissantes et habitats d'intérêt communautaire.

1.4 Objectifs recommandés par Aéro Biodiversité

- **Améliorer la gestion des espaces verts en zone nord afin de diversifier la flore**
- **Améliorer la gestion de la végétation autour des fossés**
- **Pour 2026 : une nocturne Hétérocères (papillons de nuit) pourrait être envisagée sur demande de l'aéroport.**

1.5 Cartographies disponibles

Cartographie	Page
Figure 1 : Cartographie des habitats de l'aéroport de Rennes Bretagne modifiée cette année	7
Figure 2 : Espèces végétales d'intérêt de la plateforme inventoriées cette année	11
Figure 3 : Espèces Exotiques Envahissantes de la plateforme inventoriées cette année	15

Table des matières

1. SYNTHÈSE DU RAPPORT	3
1.1 RESUME EXECUTIF	3
1.2 SYNTHÈSE DES RESULTATS	3
1.3 PROBLÉMATIQUES ET ENJEUX IDENTIFIÉS	4
1.4 OBJECTIFS RECOMMANDÉS PAR AÉRO BIODIVERSITÉ	4
1.5 CARTOGRAPHIES DISPONIBLES	4
2. BIODIVERSITÉ.....	6
2.1 HABITATS.....	6
2.2 FLORE.....	8
2.2.1 Espèces d'intérêt.....	10
2.2.2 Espèces exotiques envahissantes (dites « EEE »)	12
2.3 FAUNE	16
2.3.1 Avifaune	16
2.3.2 Arthropodes	18
2.3.3 Mammifères	21
2.3.4 Herpétofaune	22
3. GESTION	23
3.1 INTRODUCTION	23
3.2 LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES.....	23
3.3 GESTION DES ESPACES VERTS	24
3.3.1 Gestion de la fauche et autres opérations sur les zones naturelles terrestres.....	24
3.3.2 Gestion des espaces aquatiques	24
4. BIBLIOGRAPHIE	25
5. ANNEXES	27
5.1 RAPPELS DE TERMINOLOGIE	27
5.1.1 Critères « d'intérêt » des espèces.....	27
5.1.2 Utilisation du terme « taxon »	30

2. BIODIVERSITÉ



2.1 Habitats

Peu de changements ont été relevés lors des prospections d'Aéro Biodiversité cette année. Seule une parcelle de fourrés d'ajoncs semble avoir été colonisée par la Fougère aigle au nord-ouest de la plateforme. La cartographie a donc été modifiée comme suit.

CARTOGRAPHIE DES HABITATS VEGETAUX AEROPORT DE RENNES BRETAGNE

- LEGENDE**
- Habitats
- C3.5 VEGETATION HUMIDE RUDERALE
 - E1.11 GAZONS EUROSIBERIENS SUR DEBRIS ROCHEUX
 - E2.21 PRAIRIES DE FAUCHE ATLANTIQUES
 - E2.21' PRAIRIES DE FAUCHE ATLANTIQUES COLONISEES PAR ARBUSTES
 - E2.22 PRAIRIES DE FAUCHE PLANITIAIRES SUBATLANTIQUES
 - E2.6 PRAIRIES AMELIOREES
 - E3.41 PRAIRIES ATLANTIQUES ET SUBATLANTIQUES HUMIDES
 - E3.417 PRAIRIES A JONC EPARS
 - E5.1 VEGETATIONS HERBACEES ANTHROPIQUES
 - E5.3 FORMATIONS A PTERIDIUM AQUILINUM
 - F3.15 FOURRES A ULEX EUROPAEUS MAINTENUS BAS
 - F4.235 LANDES ANGLO-ARMORICAINES A ERICA CINEREA ET ULEX GALLII
 - F9.35 FORMATIONS RIVERAINES D'ARBUSTES INVASIFS
 - J1.4 SITES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX EN ACTIVITE DES ZONES URBAINES
 - J4.4 PISTES D'AVIATION ET AIRES DE STATIONNEMENT DES AEROPORTS
 - J6.1 X F3.1 DECHETS DE CONSTRUCTION DE BATIMENTS X FOURRES TEMPERES
 - E2.22 PRAIRIES DE FAUCHE PLANITIAIRES SUBATLANTIQUES MAINTENUES BASSES
 - F3.1 FOURRES TEMPERES
 - Contours de l'aéroport de Rennes

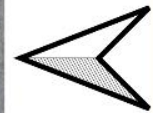


Figure 1 : Cartographie des habitats de l'aéroport de Rennes Bretagne modifiée cette année

2.2 Flore

Cette année, **140** taxons végétaux ont été inventoriés sur la zone d'étude. La liste de ces taxons est présentée dans le tableau ci-dessous. Parmi eux, **131** ont été identifiés jusqu'à l'espèce.

Depuis le début des inventaires, **293** taxons ont été observés sur la zone d'étude. Cette année, **21** espèces ont été recensé lors des prospections d'Aéro biodiversité.

Tableau 2 : Nouveaux taxons végétaux inventoriés

Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Anacamptis laxiflora</i>	Anacamptide à fleurs lâches
<i>Artemisia vulgaris</i>	Armoise commune
<i>Betula pendula</i>	Bouleau pleureur
<i>Bryonia dioica</i>	Bryone dioïque
<i>Carex caryophyllea</i>	Laïche caryophyllée
<i>Crepis capillaris</i>	Crépide capillaire
<i>Cynosurus cristatus</i>	Cynosure crételle
<i>Epilobium tetragonum</i>	Épilobe à tige carrée
<i>Erigeron annuus</i>	Vergerette annuelle
<i>Glechoma hederacea</i>	Lierre terrestre
<i>Juncus acutiflorus</i>	Jonc à fleurs aiguës
<i>Malus domestica</i>	Pommier nain
<i>Oenanthe crocata</i>	Oenanthe jaune safran
<i>Ononis spinosa</i>	Bugrane épineuse
<i>Poa pratensis</i>	Pâturin des prés
<i>Prunus laurocerasus</i>	Prunier laurier-cerise
<i>Rosa rugosa</i>	Rosier rugueux
<i>Tanacetum vulgare</i>	Tanaisie commune
<i>Torilis arvensis</i>	Torilide des champs
<i>Verbascum thapsus</i>	Molène bouillon-blanc
<i>Vicia villosa</i>	Vesce velue

Un échantillon des espèces végétales nouvellement observées cette année sur plateforme est présenté ci-dessous.



Photo 1 : Anacamptide à fleurs lâches



Photo 2 : Bryone dioïque



Photo 3 : Cœnanthe jaune safran



Photo 4 : Bugrane épineuse



Photo 5 : Rosier rugueux



Photo 6 : Armoise commune

2.2.1 Espèces d'intérêt

Parmi les espèces recensées cette année, **5** sont considérées d'intérêt. La liste de ces espèces est présentée dans le tableau suivant.

Au total, **10** espèces d'intérêt ont été inventoriées depuis le début des inventaires.

Aucune nouvelle espèce d'intérêt n'a été trouvée cette année. Cependant, les efforts de suivi des espèces précédemment inventoriées ont permis de découvrir de nouvelles stations d'Orchis brûlé (*Neotinea ustulata*) au sud-ouest, au sud de la prairie centrale, mais également au nord de la plateforme.

Des stations de Serratule des teinturiers (*Serratula tinctoria*) ont également été découvertes à l'intérieur des fossés au nord de la prairie centrale. L'Ophrys abeille (*Ophrys apifera*) a quant à elle été inventoriée un peu plus au nord comparé aux précédents relevés. Il est difficile de statuer sur une potentielle expansion de ces espèces compte tenu de la difficulté de réaliser des relevés exhaustifs. L'Orpin rougeâtre (*Sedum rubens*) est toujours présent aux endroits déjà connus, aucune nouvelle station n'a été découverte.

L'Aubépine monogyne a une nouvelle fois été inventorié sur la plateforme, contrairement aux autres espèces inventoriées les années précédentes, notamment la Brunelle lacinié (*Prunella laciniata*). Malgré des efforts de prospections pendant sa période de floraison, aucune station n'a été recensée, à cause d'une chaleur excessive.

Cette année encore, la Sauge des prés (*Salvia pratensis*) n'a pas été vue sur les stations déjà connues. Cette espèce a peut-être disparu de la plateforme après une météo défavorable pour l'espèce, puisque la gestion n'a pas été modifiée à cet endroit depuis 2022.

Tableau 3 : Liste des espèces végétales d'intérêt inventoriées cette année

Nom commun	Nom scientifique	Statuts de conservation			Déterminante ZNIEFF	Statuts de protection
		Euro.	Nat.	Reg.		
Orchis brûlée	<i>Neotinea ustulata</i>	LC	LC	NT	X	-
Orpin rougeâtre	<i>Sedum rubens</i>	-	LC	VU	X	
Ophrys abeille	<i>Ophrys apifera</i>	LC	LC	LC	X	-
Serratule des teinturiers	<i>Serratula tinctoria</i>	-	LC	LC	X	Article 1er Région
Aubépine monogyne	<i>Crataegus monogyna</i>	LC	LC	LC	X	-

Les stations d'Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*) ne sont pas représentées et devront faire l'objet de relevés l'année prochaine.

La répartition de ces espèces sur la plateforme est représentée dans la figure suivante.

STATIONS D'ESPÈCES VÉGÉTALES D'INTERET SUR L'AÉROPORT DE RENNES BRETAGNE

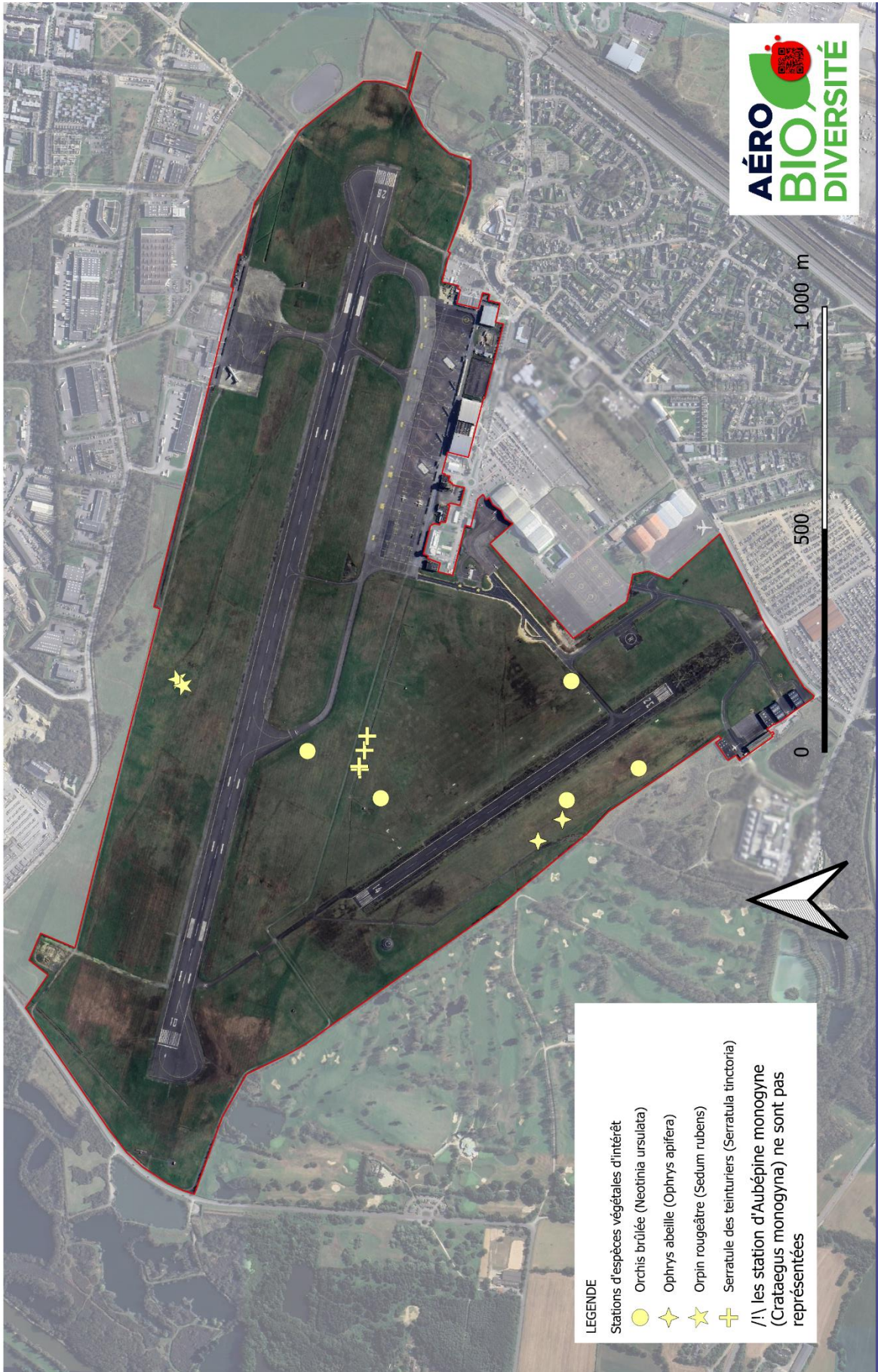


Figure 2 : Espèces végétales d'intérêt de la plateforme inventoriées cette année

2.2.2 Espèces exotiques envahissantes (dites « EEE »)

En région Bretagne, une liste des EEE a été publiée en 2024 par le Conservatoire Botanique National de Brest (Burguin E., 2024). Un degré d'impact par rapport au milieu naturels a été affecté pour chaque espèce évaluée, les classant en 3 catégories.

- Les **IA** (Plantes **Invasives Avérées**), qui sont subdivisées en deux catégories de statuts : **Installées et émergentes**
- Les **IP** (Plantes **Invasives Potentielles**), qui sont aussi subdivisées en deux sous catégories : portant atteinte à la biodiversité et portant atteinte à la santé humaine.
- Les **AS** (**plantes à surveiller**), qui sont subdivisées en deux sous catégories : portant atteinte à la biodiversité et portant atteinte à la santé humaine.

Parmi les espèces recensées cette année, **9** sont considérées EEE. La liste de ces espèces et leurs statuts associés dans la hiérarchie régionale est présentée dans le tableau suivant.

Parmi les EEE connues sur la plateforme, seul le Jonc ténu (*Juncus tenuis*) n'a pas été inventorié cette année.

Deux nouvelles espèces exotiques envahissantes ont été identifiées cette année : le Rosier rugueux (*Rosa rugosa*), ainsi que le Laurier cerise (*Prunus laurocerasus*). La première est cantonnée près de l'aérogare dans des bacs ornementaux. La seconde est présente près des grillages non loin de l'Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*). Pour ses deux espèces, un seul individu a été vu, sans plantule (jeune plant). Ces espèces n'apparaissent pas sur les cartographies suivantes, leur localisation précise devra être ajoutée l'année prochaine.

Pour les espèces déjà observées les années précédentes, certaines semblent s'étendre davantage sur la plateforme. L'Épilobe d'automne a été revu au même endroit qu'en 2023, au nord-ouest de la plateforme en mélange avec la Vergerette du Canada (*Erigeron canadensis*), mais également plus au centre de la plateforme. La Vergerette du Canada a également été identifiée sur des portions de chemins de ronde, mais également entre les hangars au nord-est. Deux stations de l'Onagre de Glaziov (*Oenothera glazioviana*) ont également été aperçues un peu plus loin que la station déjà connue, plus à l'ouest.

La station de Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*) est toujours au niveau des clôtures à l'ouest de la plateforme. Aucune nouvelle station n'a été notifiée. Cependant, la station connue représente un risque certain d'expansion de l'espèce. Lors de la gestion des bordures du grillage, il est essentiel de minimiser sa propagation en évitant au maximum la dispersion de résidus issus de la coupe.



Photo 7 : Onagre à sépales rouges – FB, septembre 2025

Tableau 4 : Liste des EEE inventoriées cette année

Nom commun	Nom scientifique	Hierarchie régionale
Gesse à larges feuilles	<i>Lathyrus latifolius</i>	Invasive avérée
Laurier cerise	<i>Prunus laurocerasus</i>	Invasive avérée
Renouée du Japon	<i>Reynoutria japonica</i>	Invasive avérée
Rosier rugueux	<i>Rosa rugosa</i>	Invasive avérée
Séneçon du cap	<i>Senecio inaequidens</i>	Invasive avérée
Ailante glanduleux	<i>Ailanthus altissima</i>	Invasive potentielle
Épilobe d'automne	<i>Epilobium brachycarpum</i>	A surveiller
Vergerette du canada	<i>Erigeron canadensis</i>	A surveiller
Onagre à sépales rouges	<i>Oenothera glazioviana</i>	A surveiller



Photo 8 : Station de Renouée du Japon – FB, juin 2025

LAURIER CERISE

Prunus laurocerasus L., 1753



Photo 9* : Laurier cerise – Aéro biodiversité

Cet arbuste introduit dans un but ornemental, originaire d'Asie occidentale, peut atteindre les 8 mètres de haut. Ayant un faible indice d'inflammation, le Laurier cerise est souvent utilisé comme haie. Son inflorescence en grappes dressées produit des baies noires et luisantes en grappe après le mois de mai. L'ensemble de la plante est toxique pour l'humain.

Formant des peuplements très denses, cette espèce impacte directement le développement des autres espèces végétales. Sur la plateforme, elle ne représente pour l'instant qu'un faible danger. Cependant, une surveillance est de mise afin de s'assurer qu'elle ne colonise pas d'autres espaces.

ROSIER RUGUEUX

Rosa rugosa Thunb., 1784

Originnaire du Japon, de la Corée du Sud et du nord-est de la Chine, cette plante de la famille des Rosacées pousse majoritairement sur les côtes ou les dunes.

Son fruit particulier lui vaut de nombreux noms vernaculaires comme Tomate de mer ou encore Tomate de plage.

Son expansion sur la plateforme semble peu probable en raison de son habitat de prédilection. Néanmoins, sa capacité d'étouffement de la végétation des milieux ouverts représente une menace pour la biodiversité. Ainsi, une surveillance est de mise afin de détecter son expansion sur la plateforme.



Photo 10 : Fleurs et fruits de Rosier rugueux – FB, 09/2025

La répartition sur la plateforme des espèces du tableau précédent est représentée dans la figure suivante.

CARTOGRAPHIE DES ESPÈCES VÉGÉTALES EXOTIQUES ENVAHISSANTES AÉROPORT RENNES BRETAGNE

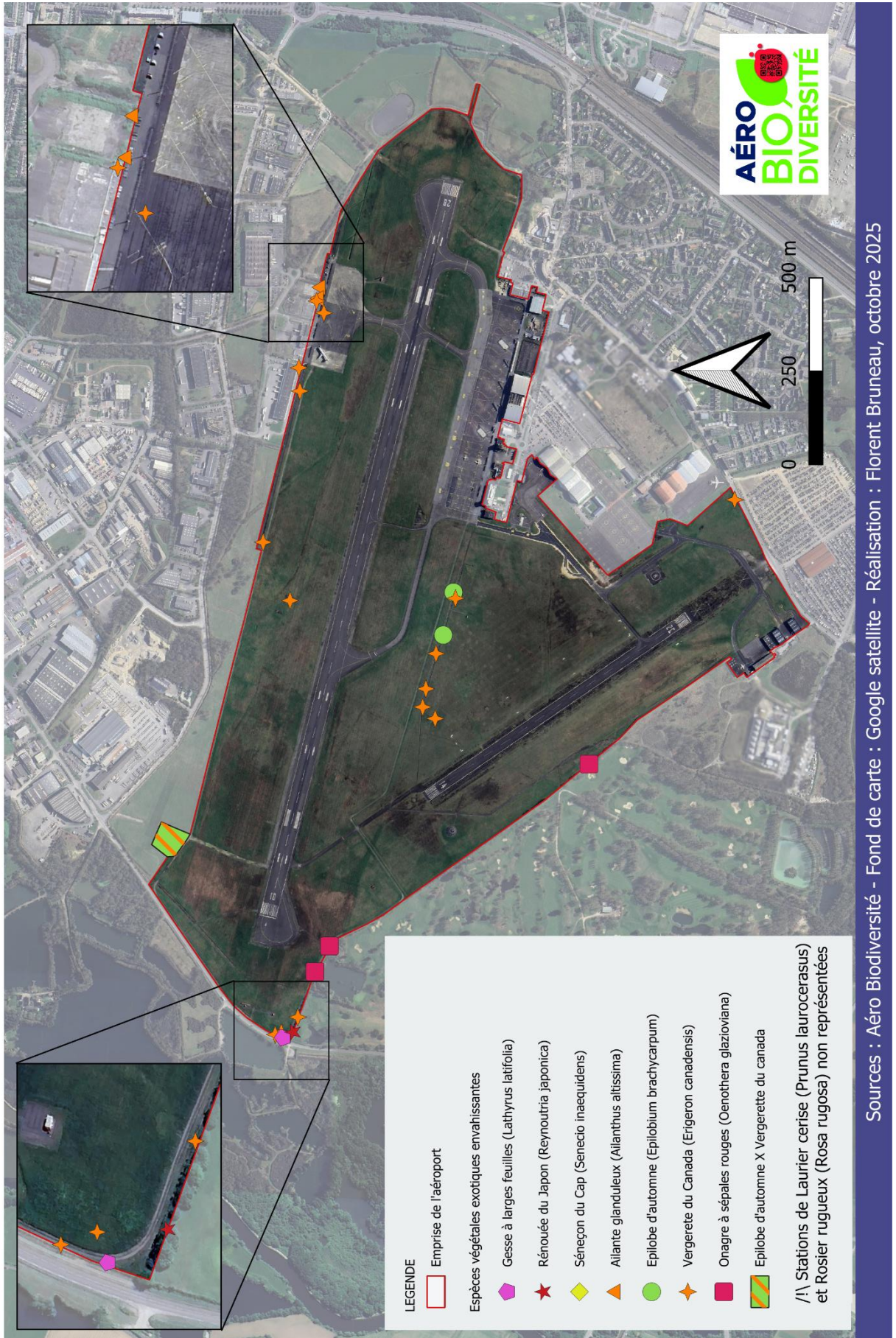


Figure 3 : Espèces Exotiques Envahissantes de la plateforme inventoriées cette année

2.3 Faune

2.3.1 Avifaune

48 espèces d'oiseaux ont été recensées lors de cette quatrième année de prospection sur la plateforme, dont **3 nouvelles** : le Héron garde-bœufs, le Pic épeiche et la Tourterelle des bois. Au total, **72 espèces** ont été inventoriées sur la plateforme depuis le début des inventaires.

Des Hérons garde-bœufs ont été observés lors du passage de mai, ils profitaient de la fauche de la piste en herbe pour capturer des proies comme les Arthropodes, divers invertébrés autres ainsi que de petits vertébrés tels que Mulots et Musaraignes.

Deux individus de Pic épeiche ont été entendus et observés dans les arbres du golf à proximité immédiate de l'aéroport.

Enfin, un individu de Tourterelle des bois a été entendu aux abords de la plateforme lors du passage de juin.

Les **3 nouvelles espèces** recensées cette année sont résumées dans tableau suivant.

Tableau 5 : Nouvelles espèces d'oiseaux recensées cette année

Nom vernaculaire	Nom latin	L.R. Nationale	L.R. Régionale	Prot. Nationale	Dir. Oiseaux	Dét. ZNIEFF	Comportement observé
Héron garde-bœufs	<i>Bubulcus ibis</i>	LC	LC	X			Alimentation
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	LC	LC	X			Nidification probable*
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	VU	VU				Nidification possible**

* : Indices de nidification recensés à proximité immédiate de l'emprise

** : Indices de nidification recensés en périmètre élargi de l'emprise

HERON GARDE-BOEUF

Bubulcus ibis (Linnaeus, 1758)

Le Héron garde-bœufs est un échassier de la famille Ardéidés. Son nom vient du fait qu'il est souvent observé dans les champs à proximité des bœufs qu'il débarrasse des insectes parasites.

Originaire d'Afrique, on le trouve dans les régions tropicales, subtropicales et tempérées chaudes. Il affectionne préférentiellement des milieux humides même si on le retrouve aussi dans les steppes et les prairies. Principalement insectivore, c'est un oiseau grégaire, qui niche généralement en colonie plus ou moins importante souvent à proximité d'un point d'eau.



Photo 11* : Héron garde-bœufs – Aéro Biodiversité

TOURTERELLE DES BOIS

Streptopelia turtur (Linnaeus, 1758)



Photo 12* : Tourterelle des bois – GLH

La Tourterelle des bois est un Colombidé moins répandu que sa cousine la Tourterelle turque mais plus remarquable par ses ailes rousses tachetées de noir, le cercle rouge entourant ses yeux et la tâche zébrée de noir et blanc de chaque côté de son cou.

Oiseau farouche et discret, la Tourterelle des bois se tient régulièrement dans le couvert d'arbres et buissons en lisière de boisement ou de haie. Espèce granivore, elle apprécie les graines d'herbacées sauvages mais aussi les graines de plantes cultivées.

Cette espèce est menacée et classée « Vulnérable » sur les listes rouges française et bretonne.

2.3.2 Arthropodes

Cette année, **54 taxons d'Arthropodes** ont été inventoriés sur la zone d'étude. Parmi les 54 taxons, 48 ont été identifiés jusqu'à l'espèce.



Photo 13 : Zone de prospections Arthropodes – FB, mai 2025

Un échantillon des espèces d'Arthropodes observées cette année est présenté ci-dessous.



Agapanthia sp.



Aricia agestis



Tytthaspis sedecimpunctata



Tyria jacobaeae



Graphosoma italicum



Lycaena tityrus



Melitaea cinxia



Saturnia pavonia



Adscita statices



Lycaena tityrus



Clonopsis gallica



Ematurga atomaria



Orthetrum sp.



Cryptocephalus sp.



Papilio machaon

2.3.2.1 Espèces d'intérêt

En 2025, les 3 espèces d'intérêt identifiées sur la plateforme n'ont pas été revues : la Mélitée des Centaurées (*Melitaea phoebe*), l'Agrion orangé (*Platycnemis acutipennis*) et la Petite Violette (*Boloria dia*). De plus, aucune nouvelle espèce d'intérêt n'a été recensée cette année. La météo pluvieuse lors des passages de mai et septembre et les fortes chaleurs lors du passage de juin ont probablement limité les observations de ces espèces.



Photo 14 : Animations sur les insectes – GLH, juin 2025



Photo 15 : Fortes chaleurs en juin limitant les inventaires Arthropodes – FB, juin 2025

2.3.3 Mammifères

3 espèces de Mammifères ont été observées cette année sur l'aéroport : le Blaireau européen, le Lapin de garenne et le Ragondin.

Un piège-photo a été posé lors du passage de septembre au-dessus d'un trou dans le grillage entre le golf et l'aéroport. A quelques mètres, plusieurs latrines de Blaireau, petites cuvettes creusées par un ou plusieurs individus pour y faire leurs besoins, avaient été observés. Le Blaireau est une espèce nouvellement inventoriée sur l'aéroport.



Photo 16 : Pose du piège-photo – GLH, septembre 2025



Photo 15 : Blaireau sur piège photographique – FB, septembre 2025



Photo 17 : Latrines de Blaireau – GLH, septembre 2025

2.3.4 Herpétofaune

1 nouvelle espèce de Reptile a été inventoriée cette année : la Couleuvre à collier. Lors du passage de septembre, un individu a été observé sous la plaque à reptiles n°6 située en zone sud.

Au total, 3 espèces de Reptiles et 2 espèces d'Amphibiens ont été inventoriés depuis le début des inventaires.

Pour rappel, toutes les espèces de Reptiles et d'Amphibiens indigènes du territoire national sont protégées et sont considérées comme espèces d'intérêt.



Photo 18 : Fourré au sud de la plateforme où la Couleuvre à collier a été observée – GLH, septembre 2025



Photo 19 : Plaque à reptile n°1, au nord de la plateforme – GLH, septembre 2025

3. GESTION



3.1 Introduction

En 2025, la gestion des espaces verts de la plateforme est globalement similaire aux années précédentes : la zone sud est fauchée et les résidus sont exportés pour faire du foin par un agriculteur tandis que la zone nord est broyée plus tardivement sans exportation par les services techniques de l'aéroport.

3.2 Les espèces exotiques envahissantes

Les espèces exotiques envahissantes telles que le Sénéçon du Cap, la Vergerette du Canada, la Renouée du Japon ou encore l'Ailante glanduleux n'ont pas connu d'expansion majeure par rapport aux années précédentes. Une surveillance et une gestion appropriée sont toujours de mise sur l'aéroport. Des préconisations de gestion ont été effectuées en 2022 et 2024.

Les nouvelles espèces exotiques envahissantes : le Laurier-cerise ainsi que le Rosier rugueux sont peu présents sur la plateforme. Une surveillance est également conseillée afin d'intervenir rapidement sur les zones concernées.

Pour le Laurier-cerise, un arrache manuel des plantules est assez efficace. Une taille des plants avant la fructification permet également de limiter sa dispersion. Lorsque de grands pieds ne peuvent pas être arrachés manuellement ou mécaniquement, une coupe est également envisageable. Attention cependant, car les troncs peuvent rejeter, il est donc nécessaire de les couvrir à l'aide d'une bâche. En contexte aéroportuaire cette gestion est assez difficile à réaliser.

Pour le Rosier rugueux, un arrachage des plantules est possible lorsque le sol est humide afin d'enlever l'ensemble des rhizomes du sol. Lorsque les plants sont adultes et bien implantés, un arrachage mécanique est plus efficace, en enlevant également l'ensemble des rhizomes du sol. Après intervention, l'opération est à reconduire si une repousse est visible.

3.3 Gestion des espaces verts

3.3.1 Gestion de la fauche et autres opérations sur les zones naturelles terrestres

La flore de l'aéroport de Rennes est plus diversifiée dans sa partie sud que dans sa partie nord, zone majoritairement dominée par les Graminées. Cette différence s'explique notamment par l'export ou non des résidus après la fauche. Afin d'exprimer le plein potentiel de biodiversité des prairies de l'aéroport, l'ensemble des recommandations de gestion faites dans les rapports annuels précédents (2022 et 2024) sont toujours applicables pour cette année.

3.3.2 Gestion des espaces aquatiques

Lors de la visite de juin, il a été constaté que la végétation du fossé en partie sud de l'aéroport près du point EPOC RNS9 avait été broyée entre les deux journées de terrain. Les résidus du broyage ont été laissés dans le fossé, pouvant obstruer ce dernier et dégrader sa fonctionnalité.

Les fossés sont des zones de vie pour de nombreuses espèces inféodées aux milieux humides comme les Amphibiens, les Libellules ou encore certaines familles d'oiseaux. Une des espèces floristiques à enjeu, la Serratule des teinturiers (*Serratula tinctoria*) a notamment été identifiée au sein de fossés semblables mais non obstrués. Une bonne gestion de ces milieux est donc nécessaire pour promouvoir la biodiversité présente. Il est recommandé de maintenir la végétation haute et de la faucher le plus tardivement possible. Comme pour les prairies, il est conseillé d'effectuer une fauche différenciée, haute, coupée et à une fréquence raisonnée lente. Les opérations de faucardage et de curage peuvent être effectuées en cas d'expansion de la végétation ou bien s'il y a des problèmes d'engorgement limitant l'écoulement de l'eau. S'il est nécessaire d'effectuer l'une ou l'autre de ces opérations, elles doivent être réalisées uniquement entre novembre et fin février. Par ailleurs, le faucardage ne doit pas concerner toute la surface de la zone humide mais être fait par étape, en rotation d'une année sur l'autre. Tous les résidus, de faucardage ou de curage, doivent être laissés à proximité de la zone humide avant d'être exportés afin de laisser le temps à la faune qui s'y trouve de fuir.



Photo 20 : Serratule des teinturiers inventoriée dans les fossés – FB, juin 2025

4. BIBLIOGRAPHIE



- Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection (2021). <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043113964>
- Arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire (1982). <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000865328/>
- Arrêté du 23 juillet 1987 relatif à la liste des espèces végétales protégées en Bretagne complétant la liste nationale (1987).
- Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (2009). <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000021384277/>
- Bretagne Environnement, & Bretagne Vivante. (2015). *Liste rouge régionale & Responsabilité biologique régionale: Reptiles & Batraciens de Bretagne*. https://www.observatoire-biodiversite-bretagne.fr/content/download/25195/493175/version/2/file/reptiles_batraciens_LRR_RB_R_11_juin_2015.pdf
- Bretagne Vivante, & INPN. (2019). *Liste rouge régionale & Responsabilité biologique régionale—Odonates de Bretagne*. https://inpn.mnhn.fr/espece/listerouge/RG/LRR_odonates_Bretagne_2019
- Burguin E. (2024, avril 9). *Liste des plantes vasculaires exotiques envahissantes en Bretagne*. https://www.cbnbrest.fr/pmb_pdf/CBNB_Burguin_2024_71957.pdf
- CBNB_Burguin_2024_71957.pdf*. (s. d.). Consulté 18 septembre 2024, à l'adresse https://www.cbnbrest.fr/pmb_pdf/CBNB_Burguin_2024_71957.pdf
- David, J., Buord, M., Garrin, M., Pfaff, E., Picard, L., RIOU, M., SIORAT, F., & WIZA, S. (2018). *Liste rouge régionale & Responsabilité biologique régionale—Rhopalocères de Bretagne* (p. 4). http://files.biolovision.net/www.faune-bretagne.org/pdf/files/news/rhopalo_VernLRRRBR18janv2018-3188.pdf
- Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (1992).

- Directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la conservation des oiseaux sauvages (2009). <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000021801102>
- Gélinaud, C., Beaufils, M., Créau, Y., David, J., Durier, M., Février, Y., & Maout, J. (2023). *Liste rouge 2021 des oiseaux nicheurs menacés en Bretagne et responsabilité biologique régionale. Rapport Observatoire Régional de l'Avifaune* (p. 30). Bretagne Vivante, GEOCA. https://www.bretagne-vivante.org/wp-content/uploads/2023/09/Liste-Rouge-Regionale-Oiseaux-nicheurs-de-Bretagne-ORA-2023-V5_compressed.pdf
- Groupe Mammalogique Breton. (2016). *Les mammifères de Bretagne : Liste des mammifères de Bretagne administrative et Loire-Atlantique, réglementation et statuts de conservation* (p. 5). https://gmb.bzh/wp-content/uploads/2017/07/Listesp_site.pdf
- INPN. (s. d.). *Liste des espèces déterminantes de l'inventaire ZNIEFF - Bretagne*. Consulté 27 août 2025, à l'adresse <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/especes-determinantes/region/53>
- Quéré, E., Magnanon, S., Brindejone, O., & Dissez, C. (2016). *Liste rouge de la flore vasculaire de Bretagne. Evaluation des menaces selon la méthodologie et la démarche de l'UICN* (p. 20). Conservatoire Botanique National de Brest. https://www.cbnbrest.fr/pmb_pdf/CBNB_Quere_2016_64800.pdf
- UICN. (2022). *Liste rouge européenne des espèces menacées*. <https://inpn.mnhn.fr/espece/listerouge/EU>
- UICN France. (2018). *Guide-pratique-listes-rouges-regionales-especes-menacees.pdf*. <https://uicn.fr/wp-content/uploads/2018/04/guide-pratique-listes-rouges-regionales-especes-menacees.pdf>
- UICN France, FCBN, AFB & MNHN. (2018). *La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Flore vasculaire de France métropolitaine*. <https://uicn.fr/wp-content/uploads/2019/01/liste-rouge-de-la-flore-vasculaire-de-france-metropolitaine.pdf>
- UICN France, MNHN & SHF. (2015). *La Liste rouge des espèces menacées en France—Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine*. https://uicn.fr/wp-content/uploads/2015/09/Liste_rouge_France_Reptiles_et_Amphibiens_de_metropole.pdf
- UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS. (2016). *La Liste rouge des espèces menacées en France—Chapitre Oiseaux de France métropolitaine*. (p. 32). <https://uicn.fr/wp-content/uploads/2016/09/Liste-rouge-Oiseaux-de-France-metropolitaine.pdf>
- UICN France, MNHN, OPIE & SEF. (2014). *La Liste rouge des espèces menacées en France—Chapitre Papillons de jour de France métropolitaine*. https://uicn.fr/wp-content/uploads/2012/03/Liste_rouge_France_Papillons_de_jour_de_metropole.pdf
- UICN France, MNHN, OPIE & SFO. (2016). *La Liste rouge des espèces menacées en France—Chapitre Libellules de France métropolitaine*. https://uicn.fr/wp-content/uploads/2016/06/Liste_rouge_France_Libellules_de_metropole.pdf
- UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS. (2017). *La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Mammifères de France métropolitaine*. <https://uicn.fr/wp-content/uploads/2017/11/liste-rouge-mammiferes-de-france-metropolitaine.pdf>

5. ANNEXES



5.1 Rappels de terminologie

5.1.1 Critères « d'intérêt » des espèces

Dans ce rapport, les espèces sont dites « d'intérêt » si elles présentent au moins un des statuts suivants (à noter que les Oiseaux font l'objet de particularités).

- Espèce possédant un statut de protection

Il s'agit d'espèces pour lesquelles il existe un **statut de protection légal** qui est défini par décision écrite des ministères (Arrêtés ministériels ou interministériels). Certaines espèces protégées figurent également dans des **textes à valeur juridique à l'échelle communautaire** (Directives Européennes « Oiseaux » et « Habitat-Faune-Flore »).

- Espèce faisant l'objet d'un programme de sauvegarde

Certaines espèces protégées font l'objet d'un **plan d'action** (national ou régional), visant à répondre aux besoins d'actions spécifiques pour restaurer les populations et les habitats des espèces les plus menacées.

- Espèce possédant un statut de conservation défavorable

Il s'agit d'espèces présentant un **état de conservation défavorable** au sein d'une **liste rouge établie par l'UICN** (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) dans le territoire d'étude considéré. Ces listes rouges constituent l'inventaire le plus complet de l'état de conservation global des espèces, que ce soit aux échelles mondiale, européenne, nationale ou régionale. Elles s'appuient sur un ensemble de critères pour évaluer le risque d'extinction des espèces : taille des populations, taux de déclin, aire de répartition géographique, degré de peuplement et de fragmentation de la répartition. Chaque espèce peut ainsi être classée dans l'une des 11 catégories suivantes :

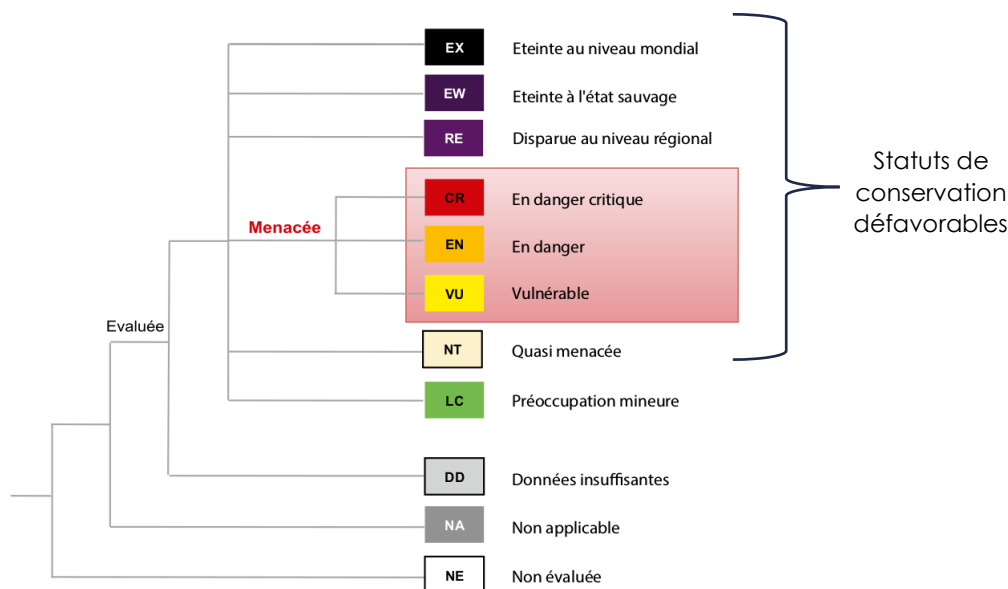


Figure 4 : Les différentes catégories de l'UICN. Source : (UICN France, 2018, p.)

- Espèce déterminante de l'inventaire ZNIEFF

Il s'agit d'espèces qui peuvent **justifier la création d'un zonage d'intérêt** du fait que le milieu naturel qui les héberge présente une valeur patrimoniale plus élevée que les autres milieux naturels environnants. Ces espèces figurent dans la liste des « **espèces déterminantes de l'inventaire ZNIEFF** (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique) » de la région considérée. Ce statut souligne la qualité écologique du milieu dans lequel a été observée l'espèce, mais n'a cependant pas de valeur réglementaire.

- Critères d'intérêts chez les Oiseaux

Le caractère « d'intérêt » pour les espèces d'oiseaux est à nuancer.

L'ensemble des critères d'intérêts détaillés précédemment sont retenus pour qualifier une espèce d'oiseau « d'intérêt », à l'exception de la protection nationale. En effet, la quasi-totalité des espèces présentes en France sont protégées. Si ce critère était pris en compte, cela obligerait à qualifier par défaut « d'intérêt » la quasi-totalité des espèces inventoriées ; alors que les autres critères sont jugés comme **réflétant d'avantage les enjeux relatifs à l'avifaune**. Il s'agit :

- De la liste des oiseaux inscrits à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux » ;
- Si l'espèce est nicheuse, de la liste rouge régionale des oiseaux nicheurs ou, à défaut, la liste rouge nationale des oiseaux nicheurs ;
- De la liste des espèces déterminantes ZNIEFF en région (et plus précisément pour le département).

Les observations réalisées par l'équipe d'Aéro Biodiversité permettent d'indiquer l'utilisation faite de la plateforme pour chaque espèce. Certaines espèces survolent simplement la zone, d'autres sont présentes pendant la majeure partie de l'hiver (hivernage), d'autres s'y alimentent et/ou s'y reposent en période de migration (halte migratoire), d'autres enfin s'y reproduisent et/ou sont observées en nourrissage lors de la période de nidification. La patrimonialité d'une espèce dépend donc des critères d'intérêt décrits précédemment, mais également du comportement dans lequel l'espèce a été observée : nidification, migration, hivernage.

Ci-dessous figurent les références utilisées dans ce rapport pour qualifier « d'intérêt » certaines espèces.

❖ **Aux échelles communautaire et européenne :**

• **PROTECTION**

- **Annexe I** de la (Directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la conservation des oiseaux sauvages, 2009)
- **Annexes II & IV** de la (Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, 1992)

• **LISTE ROUGE**

- Liste rouge européenne des espèces menacées (UICN, 2022).

❖ **À l'échelle nationale :**

• **PROTECTION**

- (Arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire, 1982)
- (Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection, 2009)
- (Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection, 2021)

• **LISTES ROUGES DES ESPÈCES MENACÉES EN FRANCE MÉTROPOLITAINE**

- Chapitre Flore vasculaire (UICN France, FCBN, AFB & MNHN, 2018)
- Chapitre Oiseaux nicheurs (UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS, 2016)
- Chapitre Papillons de jour (UICN France, MNHN, OPIE & SEF, 2014)
- Chapitre Libellules (UICN France, MNHN, OPIE & SFO, 2016)
- Chapitre Mammifères (UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS, 2017)
- Chapitre Reptiles et Amphibiens (UICN France, MNHN & SHF, 2015)

❖ **À l'échelle régionale :**

• **PROTECTION**

- (Arrêté du 23 juillet 1987 relatif à la liste des espèces végétales protégées en Bretagne complétant la liste nationale, 1987)

• **LISTES ROUGES DES ESPÈCES MENACÉES RÉGIONALEMENT**

- Liste rouge Flore vasculaire (Quéré et al., 2016)
- Liste rouge Oiseaux nicheurs (Gélinaud et al., 2023) **Seul le statut de conservation associé au statut « nicheur » est pris en compte dans cette étude.**
- Liste rouge Rhopalocères (David et al., 2018)
- Liste rouge Odonates (Bretagne Vivante & INPN, 2019)
- Liste rouge Mammifères (Groupe Mammalogique Breton, 2016)
- Liste rouge Reptiles et Amphibiens (Bretagne Environnement & Bretagne Vivante, 2015)

• **LISTE DES ESPÈCES DÉTERMINANTES DE L'INVENTAIRE « ZNIEFF »**




- Liste des espèces déterminantes de l'inventaire ZNIEFF de la région Bretagne (INPN, s. d.)

5.1.2 Utilisation du terme « taxon »

Un « **taxon** » est un terme conceptuel qui désigne, dans la classification hiérarchique des êtres vivants, **une entité biologique à laquelle peut être rattachée un ensemble d'êtres vivants possédant des caractéristiques communes.**

Afin de classer les taxons plus facilement les uns par rapport aux autres, plusieurs **rangs taxonomiques** sont reconnus et utilisés comme base de travail conventionnelle par la communauté scientifique. Ces rangs taxonomiques sont également hiérarchisés entre eux, de manière à englober plus ou moins de taxons. À titre d'exemple (voir tableau ci-dessous), le taxon « *Alauda* », rattaché au rang taxonomique du genre, correspond à l'ensemble des espèces d'Alouettes qui existent. Parmi elles, on peut citer le taxon « *Alauda arvensis* », rattaché au rang taxonomique de l'espèce, qui correspond à l'ensemble des individus d'Alouettes des champs qui existent.

Tableau 6 : Exemples illustrant la notion de « taxon » - Photos : Aéro Biodiversité

Rang taxonomique	Exemple ornithologique	Exemple entomologique	Exemple botanique
Règne	Animaux	Animaux	Plantes
Embranchement	Vertébrés	Arthropodes	-
Classe	Oiseaux	Insectes	Equisetopsida
Ordre	Passeriformes	Lépidoptères	Asparagales
Famille	Alaudidés	Nymphalidés	Orchidées
Genre	<i>Alauda</i>	<i>Aglais</i>	<i>Anacamptis</i>
Espèce	Alouette des champs (<i>Alauda arvensis</i>) 	Paon du jour (<i>Aglais io</i>) 	Orchis bouffon (<i>Anacamptis morio</i>) 

Dans les travaux naturalistes, il est de rigueur d'identifier les taxons observés au **rang taxonomique le plus précis possible** afin de renseigner une donnée qui se veut d'être la plus informative. Pour les groupes taxonomiques relativement faciles à identifier (vertébrés et plantes vasculaires), **la plupart des taxons sont identifiés au rang taxonomique de l'espèce.** Certaines espèces peuvent d'ailleurs être elles-mêmes constituées de « **sous-espèces** » : il s'agit de populations se distinguant d'autres sous-espèces par des caractéristiques différentes (morphologiques, écologiques, géographiques...) et pouvant présenter des enjeux de conservation, protection ou de patrimonialité qui leur sont propres.

Néanmoins, il est courant pour les taxons pour lesquels les identifications sont généralement plus délicates à mener jusqu'au rang taxonomique de l'espèce **de limiter les identifications à celui du genre.** C'est le cas notamment des arthropodes et des champignons qui nécessitent souvent une expertise particulière pour mener une identification certaine des espèces. Bien que moins précises, ces données identifiées au genre (pouvant donc regrouper plusieurs espèces) sont tout de même valorisées dans les études réalisées par l'association, car elles permettent de **refléter d'une manière plus fidèle la richesse biologique présente sur une zone d'étude.**

En somme, dans ce rapport, un taxon peut désigner une entité biologique quelconque, pour laquelle l'identification a pu être menée jusqu'au genre, à l'espèce, ou à la sous-espèce.

